

Le recteur

à

L'attention des candidats individuels ou inscrits à un centre de formation à distance.  
BTS Systèmes Numériques

Rennes, le 17 juillet 2020

N/Réf. : DEC2/SG/CD

Objet : BTS - Systèmes Numériques - Session septembre 2020

**Rectorat**

Madame, Monsieur,

**Division  
des examens  
et concours  
DEC**

Vous vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur spécialité « Systèmes Numériques » session 2020.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- ◆ le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1 « Culture générale et Expression », E2 « Langue vivante étrangère », E3 Mathématiques et aux épreuves professionnelles E5 « Intervention sur un système numérique et d'information » et E6 « Epreuve professionnelle de synthèse ».

Dossier suivi par  
Charlotte DEMISSY

Téléphone  
02 23 06 79 21

Mél.  
Ce.dec2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain  
CS 24209  
35042 Rennes Cedex

Site internet  
www.ac-rennes.fr

### **1/ Information générale :**

Les candidats devront utiliser un stylo à encre de couleur foncée noire.

### **2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et expression » :**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de *Culture générale et expression*, vous trouverez au Bulletin officiel n° 10 du 7 mars 2019, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation nationale, les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2019/2020 (<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.htm>) :

- Thème n° 1 : Seuls avec tous,
- Thème n° 2 : A toute vitesse !

### **3/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2 « Langue vivante étrangère : anglais »**

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie « Compréhension de l'oral » d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite ou orale en français.
- une deuxième partie « Expression orale en continu et en interaction » d'une durée de 15 minutes. Cette partie prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, fournis par le candidat. Ces documents doivent illustrer le thème du stage ou de l'activité professionnelle.

L'organisation de ces épreuves est de la responsabilité de chaque académie d'inscription des candidats.

Dans l'Académie de Rennes, les épreuves se dérouleront du mardi 22 et au 23 septembre 2020, selon les centres d'examen.

### **4/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E3 « Mathématiques »**

L'épreuve de mathématique est une épreuve orale de 1h et 35m maximum (1h de préparation, 15 mn de préparation et 20mn d'entretien)

La résolution du sujet peut, sur une ou deux questions, nécessiter ou évoquer une utilisation de logiciels (implantés sur ordinateur ou calculatrice).

## 5/ Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves professionnelles E5 et E6

### - E5 : Intervention sur un système numérique et d'information

**Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED :** 1 mois avant l'épreuve, les candidats concernés devront prendre rendez-vous avec le DDFPT du centre d'épreuve du lycée Bréquigny à Rennes.

### - E6-1 : Rapport d'activité en entreprises.

**Pour les candidats inscrits à l'épreuve E6-A (y compris les redoublants) :**

Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

### - E6-2 : Projets techniques

Pour les candidats non scolarisés en 2019-2020 et les candidats inscrits en centre de formation à distance.

**Cette épreuve a pour support un sujet, relatif à un projet technique, qui sera remis par l'autorité académique.**

Si vous souhaitez recevoir ce sujet, vous êtes invité à en faire la demande **à partir du 21 août 2020** auprès du centre dans lequel vous allez être affecté(e) pour passer votre épreuve E6-B (le centre sera indiqué sur votre convocation).

Vous vous présenterez avec ce dossier en deux exemplaires le jour de l'épreuve.

**Voici quelques informations générales sur la rédaction de ces dossiers :**

1. Ils doivent comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2019-2020.  
S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins fin août 2020 à votre adresse personnelle. Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début septembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Directeur de Service Examens et concours  
Eric GELINEAU-ASSERAY